

# Rapport du Comité de placement de la Fiducie globale Université Laval – La Fondation de l'Université Laval

Année financière 2020-2021



La Fondation  
Développement et relations  
avec les diplômés



UNIVERSITÉ  
LAVAL

# Table des matières

---

- 3 Mise en contexte
- 4 Les placements à moyen et à long terme
- 7 Les fonds non capitalisés et de roulement et les placements à court terme
- 8 Gestionnaires de placement
- 9 Politique et Directives de placement
- 10 Rapport d'investissement responsable (30 avril 2021)
- 12 Axe 1 – Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement
- 14 Axe 2 – Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques
- 16 Axe 3 – Engagement actionnarial responsable
- 17 Axe 4 – Engagement collectif et actions publiques
- 19 Rendements comparatifs au 31 décembre 2020
- 20 États financiers
- 21 Plan de travail 2021-2022
- 23 Annexe I - Composition du Comité de placement conjoint au 30 avril 2021
- 24 Annexe II – Rendements annuels des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril
- 25 Annexe II (suite) - Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2021
- 26 Annexe III
- 26 Rendements annuels des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril
- 26 Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2020
- 27 Annexe IV – Méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des titres de participation
- 28 Annexe V – Rendements annuels des fonds capitalisés (à moyen et à long terme) de la Fiducie globale relativement à la médiane des fonds de l'ACPAU\* pour les années civiles terminées les 31 décembre
- 29 Annexe VI – États financiers de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval
- 30 Annexe VII
- 30 Modifications à la Politique de placement
- 30 Modifications aux Directives de placement

# Mise en contexte

Au nom du Comité de placement conjoint de la Fiducie globale Université Laval – La Fondation de l'Université Laval (ci-après appelée « la Fiducie globale »), j'ai le plaisir de présenter aux membres des conseils d'administration de l'Université Laval (ci-après appelée « l'Université ») et de La Fondation de l'Université Laval (ci-après appelée « la Fondation »)<sup>1</sup>, le rapport pour l'année financière 2020-2021 terminée au 30 avril 2021. Ce rapport est aussi disponible pour les différents fonds et chaires dont l'argent est investi dans la Fiducie globale.

Le Comité de placement conjoint (ci-après appelé « le Comité ») est responsable de la gestion des placements de la Fiducie globale. Cette Fiducie globale a été constituée en 1999 afin de mettre en commun la majeure partie des avoirs de la Fondation ainsi que les fonds de dotation et de souscription de l'Université.

Encore une fois cette année les travaux réalisés ont été appréciables. Le Comité a tenu 12 réunions au cours de l'exercice financier. En plus de ses charges récurrentes et en lien avec le plan de travail arrêté au début de l'exercice financier, les principaux dossiers du Comité ont été les suivants au cours de l'exercice :

- Sélection de 2 gestionnaires en actions mondiales en remplacement de ceux en actions américaines et internationales, comme suite à la poursuite et finalisation des réflexions initiées à la fin de l'exercice financier 2019-2020 concernant les sous-portefeuilles d'actions hors Canada ;
- Élaboration d'une liste exhaustive de critères à considérer (dont les exigences en termes d'information sur l'empreinte carbone) lors de la sélection d'un nouveau gestionnaire;
- Adhésion à 2 réseaux supplémentaires d'investisseurs responsables (CERES/INCRS et *Climate Action 100+*);
- Réalisation d'une première déclaration aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU;
- Bonification des travaux débutés l'année précédente en regard des flux de trésorerie et du risque de liquidité des placements;
- Début de réflexions et travaux déjà en cours en regard de la pertinence des positions actuelles en revenu fixe en portefeuille.

Pour l'année financière 2021-2022, le plan de travail comprend des initiatives et projets intéressants qui tiendront de nouveau fort occupé le Comité.

La composition du Comité, en date du 30 avril 2021, est présentée à l'annexe I du présent rapport.

<sup>1</sup> L'Université ainsi que la Fondation sont ci-après appelées « les participantes ».

## Les placements à moyen et à long terme

Les placements à moyen et à long terme correspondent à l'ensemble des fonds capitalisés ainsi qu'à environ 33 % des fonds non capitalisés et des fonds de roulement. Au 30 avril 2021, l'allocation réelle et cible des placements à moyen et à long terme était :

### Allocation réelle et cible des placements à moyen et à long terme

TITRES À REVENU FIXE	RÉEL	CIBLE
CorePlus – BlackRock	11,9 %	12,5 %
Dette hypothécaire commerciale – GPTD	9,4 %	10,0 %
Prêts bancaires – BlackRock	7,2 %	7,5 %
<b>Total</b>	<b>28,5 %</b>	<b>30,0 %</b>

TITRES DE PARTICIPATION	RÉEL	CIBLE
Actions canadiennes – GPTD	13,6 %	12,5 %
Actions américaines – BlackRock	8,5 %	7,75 %
Actions américaines – BlackRock	8,7 %	7,75 %
Actions internationales – MFS	11,2 %	11,0 %
Actions internationales – Mawer	11,4 %	11,0 %
<b>Total</b>	<b>53,4 %</b>	<b>50,0 %</b>

PLACEMENTS PARTICULIERS <sup>1</sup>	RÉEL	CIBLE
Placements en immobilier – BentallGreenOak	5,9 %	6,0 %
Placements en immobilier mondial – CBRE	0,0 %	6,0 %
Placements en infrastructures – JP Morgan	6,9 %	8,0 %
Obligations à court terme - Fiera Capital	5,2 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>18,1 %</b>	<b>20,0 %</b>

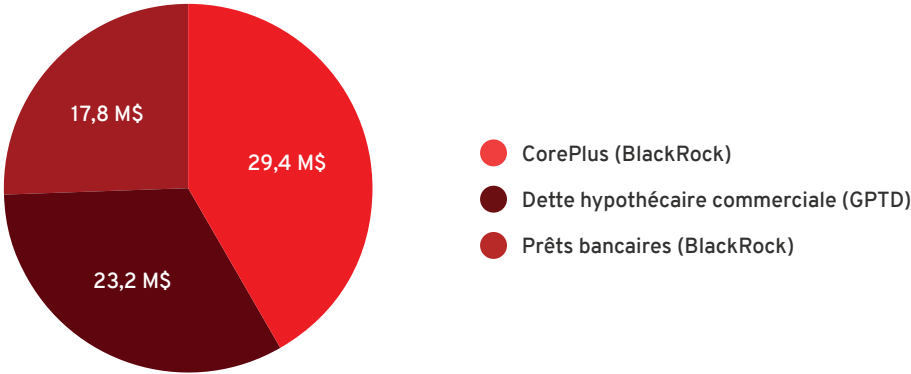
Les placements à moyen et à long terme totalisaient 246,8 M\$ en date du 30 avril 2021. Il s'agit d'une augmentation de 31,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent terminé le 30 avril 2020. Cette importante hausse provient principalement d'une appréciation importante de la valeur des actifs, la crise du coronavirus survenue l'année précédente s'étant largement résorbée.

<sup>1</sup> Étant toujours dans la file d'attente, il est maintenant prévu que l'investissement en immobilier mondial se concrétise au cours du deuxième semestre de 2021, voire au premier trimestre de 2022. En conséquence, la dérogation temporaire à la Politique et aux Directives de placement adoptée au début de l'exercice 2019-2020 est maintenue.

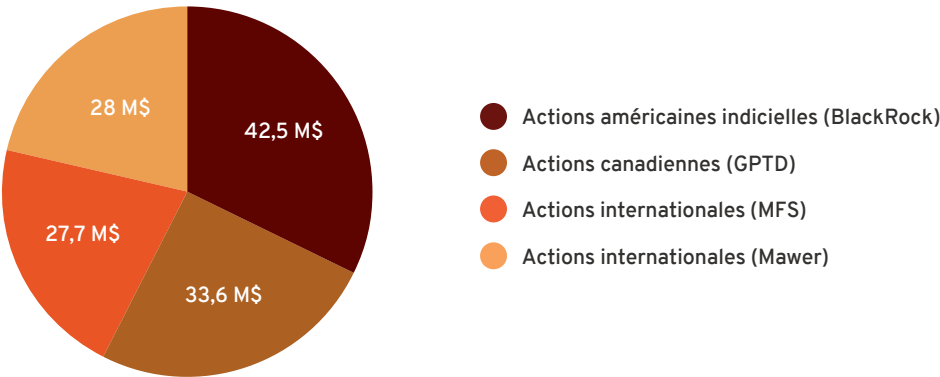
Les allocations réelles des placements sont en ligne avec les cibles, si ce n'est au sein des placements particuliers celle, d'une part, en immobilier mondial auprès de CBRE, étant toujours dans la file d'attente auprès du gestionnaire pour le déploiement du capital, et celle sur obligations à court terme, le capital étant en contrepartie temporairement investi auprès de Fiera Capital.

Les montants alloués à chacun des types de placement à moyen et à long terme ainsi que les gestionnaires externes mandatés étaient les suivants au 30 avril 2021 :

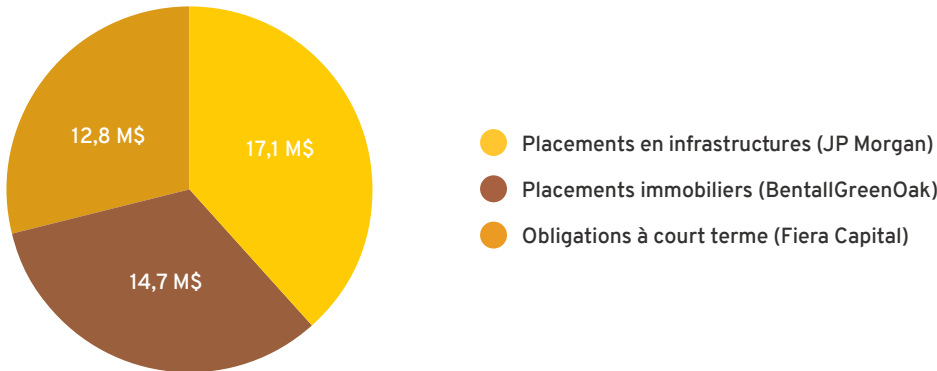
**Titres à revenu fixe**



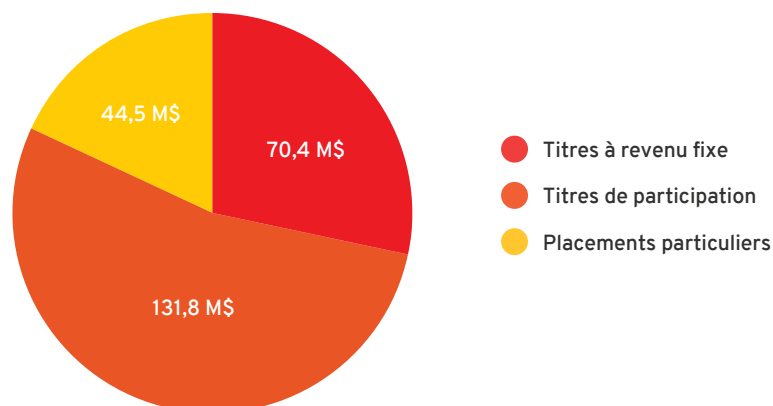
**Titres de participation**



**Placements particuliers**



## Actifs totaux



L'annexe II présente le rendement brut des fonds capitalisés pour les quatre derniers exercices financiers ainsi que celui des gestionnaires et des indices de référence pour l'année 2020-2021.

Le rendement des fonds capitalisés a été de 15,8 % en 2020-2021, ce qui est largement au-delà de l'objectif annuel à moyen et à long terme de 3,5 % plus l'inflation et les frais d'administration.

Sur des périodes plus longues de quatre et dix ans, les résultats sont également supérieurs à l'objectif à long terme, soit 0,8 % et 1,7 % annuellement respectivement.

Le rendement des fonds capitalisés au cours de l'exercice financier a cependant été inférieur de -0,9 % à celui de l'indice de référence, ce dernier ayant été de 16,7 %. Le rendement de ces fonds avait égalé, voire surpassé le rendement de l'indice de référence au cours des six années précédentes. Il a sous-performé vis-à-vis son indice de référence au cours de l'exercice financier, principalement en raison du mandat en actions canadiennes à faible volatilité en portefeuille. Le mandat a sous-performé dans un contexte défavorable au style défensif à faible volatilité.

## Les fonds non capitalisés et de roulement et les placements à court terme

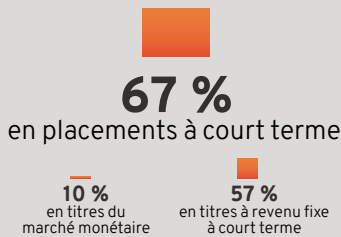
Les fonds non capitalisés et de roulement sont principalement investis selon une allocation d'actifs plus liquides et un niveau de risque moindre que les fonds capitalisés.

### Solde des fonds au 30 avril 2021

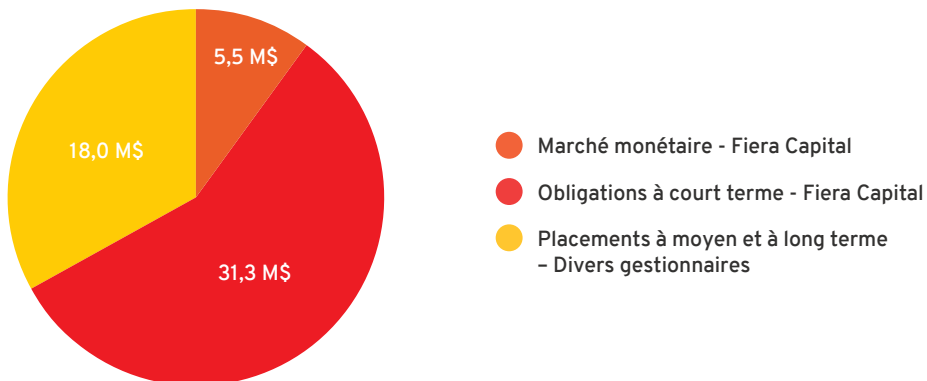
**54,8 M\$**

**↑ 12,0 M\$**  
par rapport au solde  
du 30 avril 2020

### Allocation réelle et cible des actifs pour les fonds non capitalisés et de roulement au 30 avril 2021



### Placements des fonds non capitalisés et de roulement



L'annexe III présente le rendement brut des fonds non capitalisés et de roulement pour les quatre derniers exercices financiers ainsi que celui des gestionnaires et des indices de référence pour l'année 2020-2021.

Les fonds non capitalisés ont dégagé un rendement de 6,4 % en 2020-2021, ce qui est supérieur à l'objectif annuel moyen de rendement de 3,0 % et représente une valeur ajoutée de 0,1 % vis-à-vis l'indice de référence.

Il en fait maintenant sept années consécutives que le rendement des investissements des fonds non capitalisés et de roulement surpasse l'indice de référence.

## Gestionnaires de placement

En lien avec une décision arrêtée par le Comité en début d'année financière de passer d'une gestion régionale à une gestion mondiale, une tendance lourde dans le marché depuis quelques années selon que de nombreuses études indiquent que cette approche dégage plus de valeur ajustée au risque, deux nouveaux gestionnaires en actions mondiales ont été sélectionnés, et la documentation contractuelles complétée. En conséquence, il a été décidé de mettre fin aux mandats de gestion des deux gestionnaires d'actions internationales de la Fiducie globale (Mawer et MFS) ainsi que celui du gestionnaire d'actions américaines (BlackRock).

La décision de terminer le mandat de ces gestionnaires d'actions internationales et américaines n'est en conséquence aucunement liée à quelque contre-performance ou encore insatisfaction que ce soit. Le Comité a toujours été très satisfait du travail de l'un et de l'autre. Ils ont d'ailleurs tous été sérieusement considérés dans le processus de sélection.

C'est en collaboration avec le consultant en gestion d'actifs bfinance que le Comité a fait son choix des deux nouveaux gestionnaires en actions globales, bfinance ayant procédé au processus de sélection en effectuant un appel d'offres.

Le processus de sélection a pour une première fois été réalisé en tenant compte tant de la liste de critères du consultant que de celle exhaustive spécialement élaborée par le Comité en cours d'année, dont certains critères s'inscrivant sous le thème spécifique de l'investissement responsable et de l'empreinte carbone.

En sélection finale, le Comité a choisi deux gestionnaires ayant des profils complémentaires, soit RBC GAM et Vontobel. Les capitaux entre chacun seront répartis 50 %-50 %.

Chacun de ces deux gestionnaires ainsi que leur offre de fonds d'actions mondiales remplissent adéquatement l'ensemble des critères de sélection arrêtés par le Comité, particulièrement ceux liés à la philosophie et processus de gestion, la profondeur ainsi que l'expérience et la stabilité des équipes, la performance atteinte au fil des ans ainsi que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG) incluant l'empreinte carbone.



D'autre part, comme toujours le Comité a procédé aux rencontres de suivi annuelles de tous les gestionnaires au printemps. Ces rencontres sont survenues cette année les 7 et 8 avril 2021. Les membres du Comité se sont montrés dans l'ensemble très satisfaits du travail des gestionnaires et des précisions et informations partagées lors de ces rencontres, bien que les mandats en actions américaines et internationales des gestionnaires BlackRock, Mawer et MFS aient subséquemment été résiliés pour la raison précédemment mentionnée.

À noter finalement que le Comité a accepté en cours d'année la proposition de JP Morgan offerte aux investisseurs canadiens détenteurs du fonds d'infrastructures, telle la Fiducie globale, de se prévaloir par le gestionnaire du fonds d'une couverture de devises en dollars canadiens, ce qui permet de stabiliser davantage le rendement généré par le portefeuille.

## **Politique et Directives de placement**

Aucune modification n'a été apportée à la Politique de placement au cours de l'exercice.

Des modifications ont cependant été nécessaires aux Directives de placement, vu la décision du Comité d'effectuer de nouveaux investissements en actions mondiales en remplacement des actions internationales et américaines en portefeuille. Cette nouvelle version des Directives a été adoptée dans les semaines suivant la fin de l'exercice financier.

Tel que précédemment rapporté, en conséquence du délai pour la réalisation de l'investissement à venir en immobilier mondial auprès du gestionnaire CBRE, la dérogation temporaire à la Politique et aux Directives de placement, adoptée au début de l'exercice financier 2019-2020 à la suite de la liquidation du placement dans la société en commandite Ipso Facto, est maintenue. Cette dérogation autorise temporairement l'investissement du produit de la liquidation dans des titres à revenu fixe à court terme, la Politique et les Directives ne prévoyant pas une telle possibilité sur le plan des placements à moyen et à long terme.

# Rapport d'investissement responsable (30 avril 2021)

## Stratégie d'investissement responsable

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université assume un leadership au sein de la société en matière d'actions responsables visant à préserver et à améliorer la qualité de vie des personnes sans compromettre celle des générations à venir.

Conformément à ces orientations, la Fiducie globale, en sa mission de support aux activités de l'Université et de la Fondation, s'est dotée d'une stratégie d'investissement responsable afin de transposer les valeurs et objectifs de l'institution aux activités d'investissement et d'ainsi inspirer d'autres investisseurs à utiliser ce véhicule pour favoriser la mise en œuvre de changements sociétaux positifs. Également, l'adoption d'une optique d'investissement responsable, en adéquation avec la perspective d'investissement à long terme de la Fiducie, constitue un mécanisme de contrôle des risques et de capitalisation sur les opportunités émergentes.

La stratégie prend en considération les limitations inhérentes aux circonstances de la Fiducie, notamment sa taille limitée qui implique une gestion des investissements par des gestionnaires externes et vise à réaliser ces objectifs tout en préservant l'optimisation de la relation risque-rendement.

La stratégie repose sur quatre axes et deux principes, décrits ci-dessous.

### Axes stratégiques :

- Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement;
- Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques;
- Engagement actionnarial responsable;
- Engagement collectif et actions publiques.

### Principes :

- Transparence;
- Amélioration continue.

## Faits saillants 2020-2021

- L'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation de la Fiducie globale a diminué de 50 % par rapport à celle de l'an dernier.
- Relativement aux cibles que s'est fixées la Fiducie, l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation de la Fiducie globale est aujourd'hui 42 % plus faible que celle de l'année de référence (31 décembre 2018). La cible d'une réduction de 30 % d'ici 2025 est ainsi atteinte, sous réserve de la variabilité annuelle inhérente qui demeurera à valider l'année prochaine.
- La Fiducie globale a pour une première fois effectué une déclaration annuelle dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.
- La Fiducie a adhéré au regroupement d'investisseurs *Climate Action 100+*, lequel fait pression auprès des 160 plus importants émetteurs de gaz à effet de serre du secteur privé, notamment en introduisant des résolutions aux assemblées d'actionnaires.

# Axe 1

## Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement

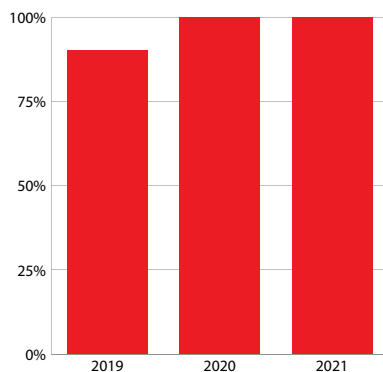
La prise en compte de considérations relatives à l'environnement (E), à la société (S) et à la gouvernance (G) dans les décisions d'investissement favorise un meilleur contrôle des risques, au bénéfice du rendement à long terme, et signale aux entreprises l'importance pour les investisseurs d'un comportement responsable et non seulement d'une maximisation des profits à court terme.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit :

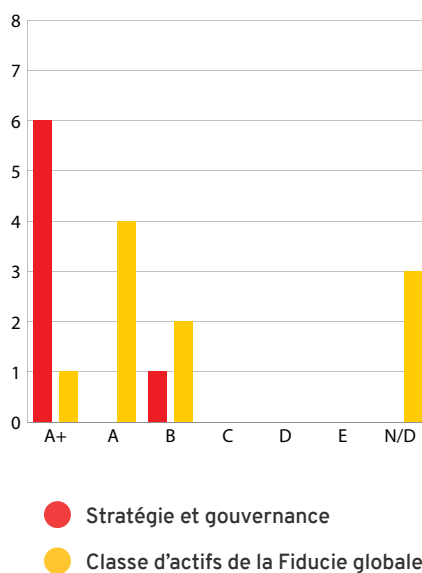
- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable;
- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de l'évaluation d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable.

### INDICATEURS :

#### Gestionnaires signataires des UN PRI au prorata des actifs sous gestion pour la Fiducie



#### Note des UN PRI des gestionnaires de la Fiducie



## Résultats passés (faits saillants)

### 2019-2020

Depuis 2019-2020, tous les gestionnaires de placement sous mandat sont membres des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU. Depuis plusieurs années, une majorité des gestionnaires était membre, sans toutefois que ce soit la totalité.

### Résultats 2020-2021

Dans le cadre de l'octroi de deux nouveaux mandats de gestion, le processus de sélection a inclus pour une première fois une évaluation formelle et structurée de l'éventail des pratiques d'investissement responsable et de l'intégration des facteurs ESG au cadre décisionnel des firmes candidates. Sur les bases de cette expérience, le cadre d'analyse pourra être amélioré.

# Axe 2

## Réduction de l’empreinte carbone du portefeuille d’investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone se doit d’être activement soutenue et financée par les investisseurs responsables. Les investisseurs ont un pouvoir d’influence important sur les entreprises et doivent l’utiliser pour signaler une approbation à l’égard des pratiques visant une réduction des émissions de carbone dans l’atmosphère. Également, la transition engendre des risques et des opportunités qui doivent être pris en compte à juste titre pour maximiser la performance.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie entend :

- Quantifier annuellement l’empreinte carbone du portefeuille d’investissement;
- Réduire à long terme l’empreinte carbone du portefeuille d’investissement;
- Limiter l’exposition des investissements aux réserves d’énergies fossiles et aux entreprises récalcitrantes à s’engager vers la transition à une économie faible en émissions de carbone.

La mise en œuvre de cet axe stratégique, lequel institue des contraintes supplémentaires à l’univers d’investissement, doit s’effectuer de manière à limiter tout impact significativement défavorable au rendement, au contrôle des risques et à l’optimisation de la relation entre ces deux éléments.

À cet effet, le suivi de la performance des placements doit être double, c’est-à-dire que la performance doit être comparée à un indice faible en carbone afin de mesurer la performance du gestionnaire de placement retenu, puis doit aussi être comparée à l’indice de marché régulier afin d’isoler l’impact de la décision de réduire l’empreinte carbone du portefeuille.

Également, considérant qu’une telle démarche de réduction graduelle de l’empreinte carbone est novatrice, exempte de comparables externes et parsemée d’éléments inconnus, le Comité doit la réaliser dans une approche itérative reposant sur une rétroaction et un dialogue constant avec les constituantes, à savoir l’Université et la Fondation.

La méthodologie de quantification et ses unités de mesure sont détaillées en annexe IV.

### CIBLES

Les cibles ambitieuses de réduction de l’empreinte carbone du portefeuille de titres de participation, relatives à la référence du 31 décembre 2018, sont les suivantes :

- Réduction de 30 % d’ici 2025;
- Réduction de 50 % d’ici 2030.

Rappelons qu’un « désinvestissement des énergies fossiles », conformément à la liste *Carbon Underground 200*, aurait généré une réduction de l’empreinte carbone de 19,3 % au 31 décembre 2018.

## Résultats passés (faits saillants)

### 2018-2019

Réalisation de la première quantification de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.

### 2019-2020

Détermination et adoption des cibles de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.

Modification de l'allocation cible des actifs afin, notamment, de diminuer l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.

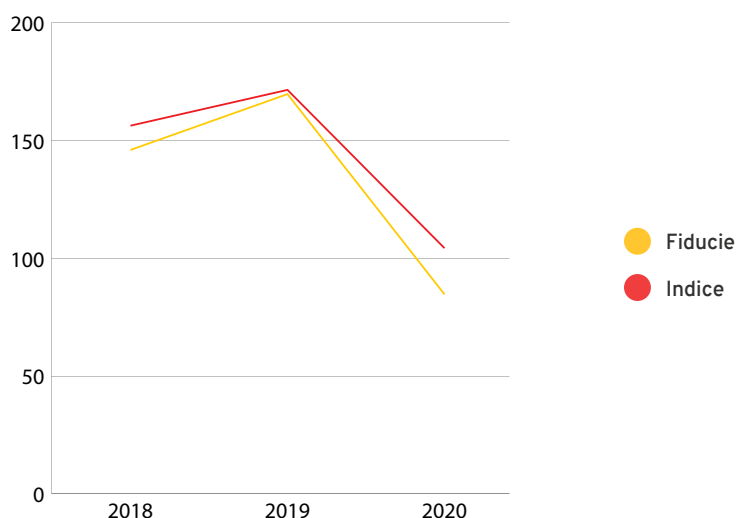
Intégration d'indices à faible empreinte carbone aux rapports trimestriels de suivi des gestionnaires, afin de dorénavant évaluer la performance de ces derniers à ces indices en plus des indices réguliers.

## Résultats 2020-2021

Dans le cadre de l'octroi de deux nouveaux mandats de gestion, le processus de sélection a inclus pour une première fois un critère formel quant à l'empreinte carbone. De plus, la prise en compte de cette information dans les décisions des gestionnaires a fait l'objet d'analyse.

L'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation de la Fiducie globale est maintenant de 42 % moindre que celle de l'année de référence, à savoir au 31 décembre 2018.

**Empreinte carbone des investissements de la Fiducie  
(tCO<sub>2</sub>e/M\$)**



# Axe 3

## Engagement actionnarial responsable

L'exercice responsable des droits de vote est une action de première importance afin d'influencer efficacement et positivement les entreprises dans lesquelles la Fiducie détient indirectement des actions. Or, puisque la Fiducie recourt généralement à des investissements au sein de fonds communs, elle ne peut exercer directement les droits de vote. Effectivement, l'exercice des droits de vote s'effectue par les gestionnaires de fonds conformément aux balises de leurs politiques en la matière. Le pouvoir de la Fiducie en est conséquemment un d'influence sur lesdites politiques et de contrôle de l'exercice des votes.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit adopter une approche proactive à cet égard et plus particulièrement, dans les limites de ses capacités organisationnelles :

- Prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité des politiques de droits de vote en matière d'investissement responsable;
- Réviser et évaluer périodiquement les politiques et l'exercice des droits de vote des gestionnaires sous mandat;
- Contribuer à influencer les politiques de droits de vote des gestionnaires sous mandats, notamment en signalant des enjeux d'intérêt.

## Résultats passés (faits saillants)

### 2018-2019

Réalisation d'un inventaire des politiques d'exercice des droits de vote des gestionnaires en perspective d'une analyse de celles-ci.

### Résultats 2020-2021

Aucun, puisque d'autres actions ont été privilégiées.



# Axe 4

## Engagement collectif et actions publiques

À titre d'acteurs économiques d'importance, les grands investisseurs institutionnels, comme la Fiducie globale, bénéficient d'un pouvoir d'influence significatif auprès des gouvernements, des entreprises et de la population. Un investisseur responsable se doit de maximiser l'utilisation de cette capacité d'influence au bénéfice du mieux-être de la société et de l'environnement.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie entend, en collaboration avec d'autres investisseurs similaires, réaliser des actions d'engagement public en faveur d'enjeux de développement durable et contribuer à l'évolution du domaine de l'investissement responsable. Pour ce faire, de manière à mettre en commun le pouvoir d'influence et la connaissance de nombreux acteurs, l'adhésion à des réseaux d'investisseurs responsables et l'implication au sein de ceux-ci s'avère la meilleure voie à suivre.

### INDICATEURS :

La Fiducie globale est membre active des réseaux suivants :

- Principes pour l'investissement responsable de l'ONU (*UN PRI – United Nations Principles for Responsible Investment*);
- *RIA Canada – Responsible Investment Association Canada*;
- *Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability*;
- *Climate Action 100+*;
- Charte universitaire canadienne *Investing To Address Climate Change*.

### Résultats passés (faits saillants)

Adhésion à deux réseaux d'investisseurs responsables (*UN PRI – United Nations Principles for Responsible Investment* et *RIA Canada – Responsible Investment Association of Canada*).

### Résultats 2020-2021

- Adhésion à deux réseaux d'investisseurs responsables (*Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability* et *Climate Action 100+*).
- Signataire et participant à la charte *Investing To Address Climate Change*, une initiative collaborative de quinze universités canadiennes en matière d'investissement responsable.
- Première déclaration annuelle (optionnelle et non publique) dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.

## Travaux prioritaires pour la prochaine année

Pour l'année 2021-2022, la Fiducie entend se concentrer sur les actions suivantes pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement responsable :

- Réaliser une première déclaration publique, et une deuxième déclaration annuelle, aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU;
- Identifier les votes recommandés par *Climate Action 100+* portant sur des compagnies détenues indirectement en portefeuille et informer nos gestionnaires de notre avis sur la question;
- Collaborer activement aux travaux du groupe de travail interuniversitaire de la *Investing To Address Climate Change Charter*;
- Définir une méthodologie afin de prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de l'évaluation d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable (intégration des facteurs ESG, qualité de la politique de droits de vote, participation active à diverses initiatives collectives, etc.).

# Rendements comparatifs au 31 décembre 2020

---

L'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) compile annuellement les rendements des fonds de dotation (fonds capitalisés) de la plupart des universités canadiennes. Il est cependant à noter que les données compilées sont sur une base d'année civile comparativement à l'exercice financier de la Fiducie globale, qui se termine au 30 avril de chaque année.

L'annexe V présente les rendements des fonds capitalisés de la Fiducie globale ainsi que ceux de la médiane des 69 fonds de dotation universitaires ayant participé au sondage.

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, le rendement médian de tous les fonds de dotation universitaires canadiens s'est établi à 8,9 %. En comparaison, le rendement sur les fonds capitalisés de la Fiducie globale s'est quant à lui élevé à 6,2 %, tandis que le rendement médian des 17 fonds de taille comparable à la Fiducie globale fut lui également de 8,9 %. Le rendement de quatrième quartile (25<sup>e</sup> percentile) des fonds de taille comparable à la Fiducie globale a lui été de 6,3 % (25 % de ces fonds affichent un rendement inférieur ou égal à 6,3 %).

Tout comme les dernières années, la répartition des actifs de la Fiducie globale a significativement différencié en 2020 de celle des autres fonds. Cela dit, comme les rendements sur actifs, tant traditionnels tels les actions et titres à revenu fixe que non traditionnels, ont été largement du même ordre en 2020, la contre-performance de la Fiducie globale – son rendement ayant été de 2 à 3 % inférieur à celui des autres regroupements – découle en grande partie de celle de ses investissements en actions canadiennes. D'une part, la très mauvaise performance de l'un de ses deux gestionnaires a mené à la décision de résilier son mandat de gestion en mai 2020. D'autre part, le second mandat en actions canadiennes en est un à faible volatilité et les circonstances des marchés ont fait que cette stratégie a sous-performé dans un contexte défavorable au style défensif à faible volatilité. Également, la position en prêts bancaires a dégagé un maigre 2,5 % de rendement environ sur l'année et celle en immobilier canadien a été négative de 0,86 %.

Au cours des quatre dernières années, le rendement moyen de la Fiducie globale fut de 8,3 % comparativement à un rendement médian de 7,5 % pour l'ensemble des universités du sondage.

# États financiers

---

Les états financiers de la Fiducie globale, joints au présent document à l'annexe VI, présentent l'état de l'actif net disponible ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les participantes. Ce dernier fait état, entre autres, des placements détenus par la Fiducie globale qui représentent la majeure partie de ses actifs. Pour l'exercice terminé le 30 avril 2021, l'actif net disponible était de 284,2 M\$ comparativement à 245 M\$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2020. Cette considérable augmentation s'explique principalement par l'importante reprise des marchés au cours de l'exercice, soit après la chute brutale survenue au début 2020 lors de l'éclosion de la crise du coronavirus.

L'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les participantes fait ressortir la part attribuable de chacune à la Fiducie globale. Cet état comprend aussi des transferts entre la Fondation et l'Université concernant, d'une part, les frais d'administration facturés aux fonds de dotation de l'Université et crédités à la Fondation et, d'autre part, les revenus des fonds non capitalisés de l'Université portés au débit ou au crédit de la Fondation.

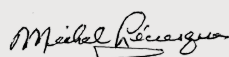
Les notes aux états financiers détaillent davantage les divers risques touchant la Fiducie globale.

# Plan de travail

## 2021-2022

L'agenda du Comité pour l'exercice financier 2021-2022 se concentrera sur :

- La poursuite des réflexions initiées au cours de l'exercice financier 2020-2021 concernant le portefeuille de titres à revenu fixe ainsi que l'élaboration de la stratégie de couverture des futurs placements en actions mondiales et immobilier mondial, ceux-ci étant libellés en devises étrangères;
- L'analyse de modifications additionnelles envisageables des placements en portefeuille (particulièrement les actions canadiennes et les titres à revenu fixe) visant à réduire davantage l'empreinte carbone;
- La production d'un rapport d'appariement des actifs et des passifs de la Fiducie globale, permettant au Comité et à ses participantes d'être davantage confortés quant au risque de liquidité;
- L'analyse du résultat obtenu de la première déclaration aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, puis la détermination des corrections nécessaires et envisageables à mettre en place;
- La définition d'une méthodologie afin de prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité de la politique de droits de vote et la participation active à diverses initiatives collectives de développement durable liées à l'investissement;
- La mise en place d'une vigie des divers réseaux d'investisseurs responsables auxquels la Fiducie globale a adhéré au cours des dernières années, vigie permettant d'être en continu le plus au fait possible des nouveaux développements;
- La production d'un canevas de questions à poser en vue des rencontres de suivi des gestionnaires l'an prochain, afin de cadrer de manière plus définie les thèmes qui intéressent le Comité, notamment au niveau de l'investissement responsable.



Michel Lévesque

Président du Comité de placement conjoint

7 septembre 2021

# Annexes



# Annexe I

## Composition du Comité de placement conjoint au 30 avril 2021

### REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ

**Louis Frenette-Nolin**

Agent de recherche et de planification  
Vice-rectorat à l'administration, Université Laval

**François Girouard**

Consultant

**Jean Grégoire, vice-président**

Gestionnaire de la trésorerie  
Service des finances, Université Laval

### REPRÉSENTANTE ET REPRÉSENTANTS DE LA FONDATION

**François Lalande**

Administrateur de sociétés

**Michel Lévesque, président**

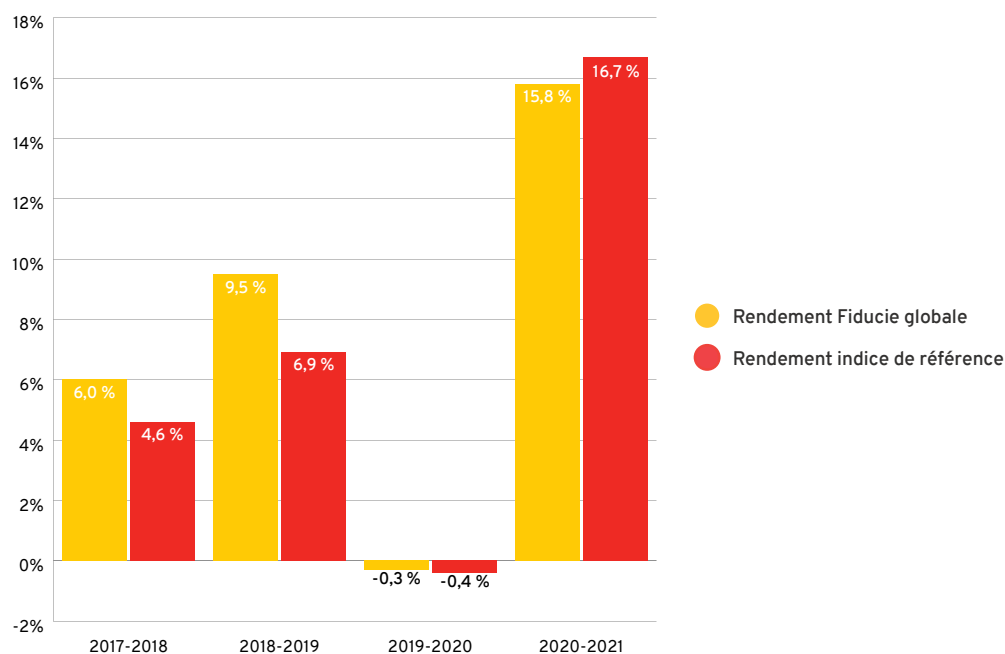
Administrateur de sociétés

**Sara Lévesque**

Directrice principale, finances, opérations et systèmes  
La Fondation de l'Université Laval

# Annexe II

## Rendements annuels des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril



**\*Indice de référence :**

**À compter du 25 février 2020 :** 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 12,5 % Composé S&P/TSX, 7,75 % S&P 500 \$ CA, 7,75 % S&P 500 US\$, 22 % MSCI EAEO \$ CA, 12 % MSCI IPD PFI Can et 8 % (IPC +4 %).

**À compter du 28 février 2017 :** 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 17 % Composé S&P/TSX, 7 % S&P 500 \$ CA, 7 % S&P 500 US\$, 19 % MSCI EAEO \$ CA et 20 % (IPC +4 %).



# Annexe II (suite)

## Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2021

TITRES À REVENU FIXE	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
CorePlus (BlackRock)	1,6 %	-2,0 %
Dettes hypothécaires commerciales (GPTD)	6,0 %	4,7 %
Prêts bancaires (BlackRock)	13,5 %	15,8 %

TITRES DE PARTICIPATION	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
Actions canadiennes (GPTD)	25,4 %	33,3 %
Actions américaines (non couvertes) (BlackRock)	29,3 %	29,3 %
Actions américaines (couvertes) (BlackRock)	44,5 %	44,4 %
Actions internationales (MFS)	22,1 %	23,9 %
Actions internationales (Mawer)	23,4 %	23,9 %

PLACEMENTS PARTICULIERS	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
Placements en immobilier (BentallGreenOak)	0,5 %	1,3 %
Placements en infrastructures (JP Morgan)	7,8 %	5,1 %
Placements à court terme (Fiera Capital)	2,7 %	1,3 %

FIDUCIE GLOBALE	RÉEL	INDICE DE RÉFÉRENCE
Tous les sous-portefeuilles	15,8 %	16,7 %

**\*Indice de référence :**

**TITRES À REVENU FIXE**

CorePlus	FTSE TMX Canada Universe
Dettes hypothécaires commerciales	FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %
Prêts bancaires	S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$

**TITRES DE PARTICIPATION**

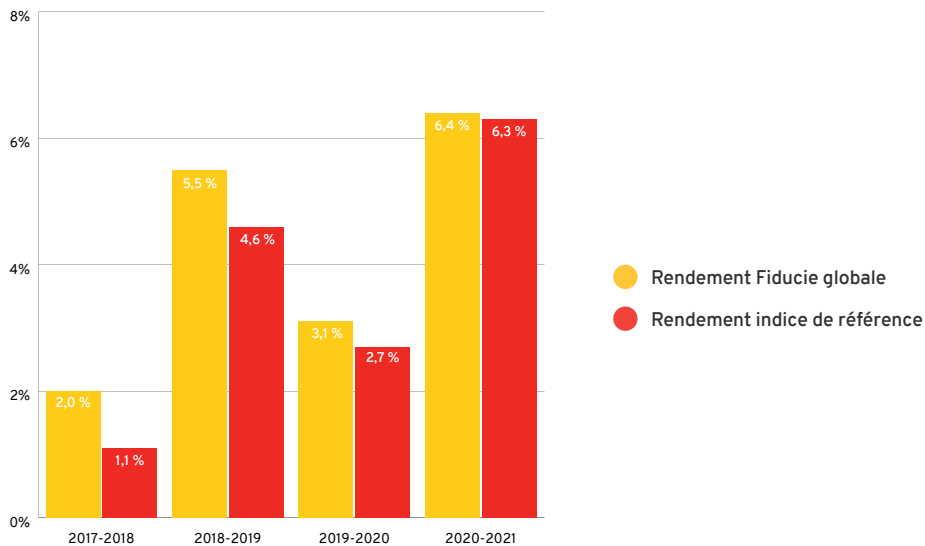
Actions canadiennes	Composé S&P/TSX
Actions américaines	S&P 500 \$ CA et S&P 500 US\$
Actions internationales	MSCI EAEO \$ CA

**PLACEMENTS PARTICULIERS**

Placements immobiliers	MSCI IPD PFI Can
Placements en infrastructures	IPC +4 %
Placements à court terme	MSCI IPD PFI Can (dérogation temporaire, Fiera Capital est gestionnaire depuis juillet 2019)

# Annexe III

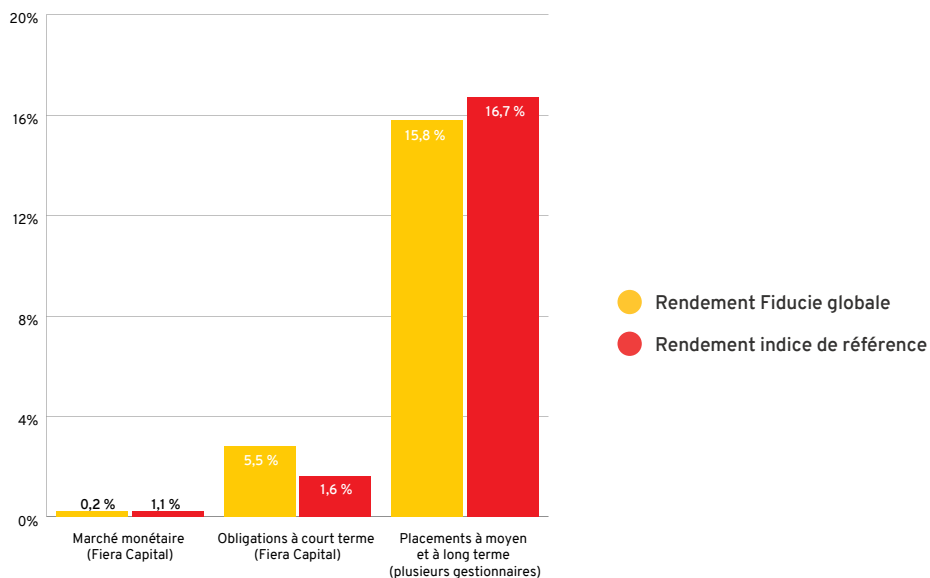
## Rendements annuels des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour les exercices financiers terminés au 30 avril



\* **Portefeuille** : Optimum et l'ensemble des gestionnaires de placements à moyen et à long terme du mois d'août 2015 au 3 novembre 2017. Fiera Capital et l'ensemble des gestionnaires de placements à moyen et à long terme ensuite.

\*\* **Indice de référence** : 10 % FTSE TMX Canada bons du Trésor à 91 jours, 57 % FTSE TMX Canada global à court terme et 33 % selon les cibles de placements à moyen et à long terme.

## Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2021



\* **Indice de référence** :

Marché monétaire	FTSE TMX Canada BT à 91 jours
Obligations à court terme	FTSE TMX Canada Global à court terme
Placements à moyen et à long terme	Voir annexe II

# Annexe IV

## Méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des titres de participation

### EMPREINTE CARBONE

L'empreinte carbone se définit comme étant la quantité de gaz à effet de serre attribuable à un investisseur en proportion de la valeur des investissements effectués.

Si un investisseur détient 1 % des actions d'une entreprise, 1 % des émissions de gaz à effet de serre de cette entreprise sont comptabilisées dans l'empreinte de l'investisseur. Ces émissions sont ensuite portées sur la somme du capital investi afin d'obtenir une valeur relative comparable.

L'unité de mesure est conséquemment le nombre de tonnes équivalent de dioxyde de carbone par million de dollars d'investissement ( $tCO_2e/M\$$ ). L'équivalent de dioxyde de carbone ( $CO_2e$ ) est utilisé pour comptabiliser à incidence équivalente les différents gaz à effet de serre. À titre d'exemple, une tonne de méthane, lequel a un effet 22 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone, est comptabilisée comme 22 tonnes de  $CO_2e$ .

### MÉTHODOLOGIE

S'appuyant sur une vaste base de données mise à jour continuellement, le fournisseur de service retenu par la Fiducie globale, MSCI, procède à l'évaluation de l'ensemble des portefeuilles d'actions cotées en bourse de la Fiducie globale en examinant les émissions totales de carbone, l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les réserves d'énergies fossiles et l'alignement de la stratégie d'affaires sur une économie faible en émissions de carbone des entreprises dans lesquelles la Fiducie globale investit.

Plus spécifiquement, MSCI mesure les émissions en incluant :

- les émissions de catégorie 1, soit celles directement produites par une entreprise;
- les émissions de catégorie 2, soit celles indirectes, liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur par une entreprise.

Les émissions de catégorie 3 ne sont pas incluses dans le calcul des émissions. Ces émissions indirectes, désignées comme celles qui sont une conséquence des activités d'une entreprise, mais qui ne sont ni détenues ni contrôlées par celle-ci, ne sont ni définies ni calculées de manière uniforme par l'ensemble des acteurs économiques et sont difficiles à estimer pour un investisseur.

L'évaluation est produite pour une période de 12 mois terminée le 31 décembre de l'année d'évaluation, selon les titres détenus en portefeuille à cette date. Les données utilisées quant aux émissions de carbone des entreprises sont celles de l'année précédente, soit les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.

En date de publication du présent rapport, les données pour le fonds d'actions américaines géré par BlackRock proviennent de Trucost et non de MSCI. La Fiducie s'assurera de régulariser cet enjeu méthodologique affectant la cohérence des données, mais ne modifiant toutefois pas la tendance générale dénotée.

# Annexe V

**Rendements annuels des fonds capitalisés (à moyen et à long terme) de la Fiducie globale relativement à la médiane des fonds de l'ACPAU\* pour les années civiles terminées les 31 décembre**

PÉRIODE	RENDEMENT FIDUCIE GLOBALE	RENDEMENT MÉDIANE ACPAU
Année 2020	6,2 %	8,9 %
Année 2019	13,9 %	13,8 %
Année 2018	2,2 %	-1,2 %
Année 2017	11,2 %	9,1 %
Année 2016	5,2 %	7,5 %
Année 2015	7,9 %	5,0 %
Année 2014	10,8 %	10,3 %
Année 2013	14,9 %	16,1 %
Année 2012	9,5 %	9,1 %
Année 2011	1,4 %	0,9 %

PÉRIODE	RENDEMENT FIDUCIE GLOBALE	RENDEMENT MÉDIANE ACPAU
Quatre ans, soit les années 2017 à 2020	8,3 %	7,5 %
Dix ans, soit les années 2011 à 2020	8,2 %	7,8 %

\*ACPAU : Association canadienne du personnel administratif universitaire

# Annexe VI



## États financiers de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval

Document séparé.

# Annexe VII

---

## Modifications à la Politique de placement

Aucune modification apportée.

## Modifications aux Directives de placement

Des modifications ont été apportées aux Directives, principalement vu l'inclusion des nouveaux placements à venir à la fin de l'été 2021 en actions mondiales. À noter que ces modifications ont été adoptées en début d'année financière 2021-2022.

À noter également qu'en conséquence du délai dans la concrétisation du nouvel investissement en immobilier mondial auprès du gestionnaire CBRE, la dérogation temporaire adoptée depuis la liquidation du placement dans Ipso Facto au cours de l'exercice financier précédent est maintenue. Cette dérogation permet l'investissement temporaire dans des titres à revenu fixe à court terme dans les placements à moyen et à long terme, ce que la Politique ne permet pas. Elle demeurera en vigueur jusqu'à ce que soit effectué l'investissement en immobilier mondial, ce qui est prévu au deuxième semestre de 2021 voire au premier trimestre de 2022.